

## Réunion du 1er décembre 2016 :

Présidée par Monsieur **Fouad Sidiattallah** premier vice président de l'ONPI

### Ordre du jour:

- 1/- Décider des actions à entreprendre pour réactiver l'ONPI (bureau provisoire).
- 2/- Mettre en place une délégation et la charger de dialoguer avec le Ministère de l'Habitat en vue de clarifier la situation du président
- 3/- Préparation de l'assemblée générale
- 4/- Prendre des initiatives de terrain pour réactiver l'organisation par l'identification du programme et des actions à mener au profit des promoteurs adhérant à l'ONPI :

### Liste des présents ci-jointe

### Déroulement :

- Monsieur Chawki Benalikhoudja Trésorier de l'ONPI a pris la parole :  
Il y a eu une visite de 10 membres du bureau ainsi que du conseil national de l'ONPI à Monsieur M'hamed Sahraoui pour s'enquérir de l'état de Monsieur Sahraoui vis-à-vis de l'administration. M. Benalikhoudja, confirme l'existence d'une lettre de radiation définitive de l'agrément de Monsieur Sahraoui prise par le Ministre de l'Habitat.

**Synthèse du tour de table: Chaque membre fondateur de l'ONPI présent à la réunion a exprimé son point de vue :** (liste nominative ci-jointe),

- Selon les statuts de l'Onpi, pour être président il faut disposer d'un agrément valide. Monsieur Sahraoui doit régler ses problèmes vis-à-vis de l'administration, car ce ministère a pris une décision du retrait définitive de son agrément (décision 129/2016) et qui va être publié au bulletin officiel du ministère. Un délai d'un mois à été accordé par le bureau national sur proposition de M. M'hamed Sahraoui lui même, ce délais est dépassée au jour de la réunion de ce 01/12/2016. Il est donc normal de procéder à la désignation d'un président par intérim.
- Ne peut être membre de notre organisation que ceux qui dispose d'un agrément. Monsieur Sahraoui ne peut exercer son mandat si son agrément n'est pas restitué. En ce moment il y a une enquête administrative sur le problème d'effondrement de la bâtisse À El-Achour.
- Dans l'attente du recours introduits par Monsieur Sahraoui au Conseil d'État, sa présidence est logiquement et automatiquement suspendue.
- Le bureau reste solidaire avec Monsieur Sahraoui : Une fois l'enquête terminée l'ONPI demandera si nécessaire une contre expertise pour soutenir Monsieur Sahraoui. Il faut que l'enquête détermine toutes les responsabilités.
- La question qui s'est posée : est-ce que le ministre a le droit d'enlever l'agrément à un promoteur ? Pour certain la réponse est oui puisque cet agrément est délivré par le Ministère, mais pas dans n'importe quelle condition : C'est la justice qui doit trancher après l'enquête en cours.
- Il est à noter que Monsieur Sahraoui a été invité pour assister à la réunion de ce jour (01/12/2016).
- Suite à la réunion tenue avec monsieur Sahraoui dans son bureau, celui-ci a pris une initiative unilatérale pour l'organisation de l'assemblée générale qu'il a fixé pour le 12 janvier 2017 sans consulter les membres du bureau. Cet avis est sorti sur deux quotidiens.

- Aussi, une lettre va être envoyée à Monsieur Sahraoui pour lui expliquer la situation et pour lever toute équivoque quant à notre action.
- Après une année du déroulement du congrès constitutifs, une constatation est faite par l'ensemble des membres du bureau national que l'exécutif n'arrive toujours pas à jouer pleinement son rôle et cela est dû principalement par la faiblesse de l'encadrement mis en place par M. Sahraoui et la marginalisation du rôle important de notre Secrétaire Générale. Il a été signalé que Madame Bouhired a dénoncé très tôt les dysfonctionnements du bureau qui avait évalué avec plein d'entrave et des décisions unilatérales du président. Le constat est fait aussi qu'en une année, l'ONPI n'arrive pas encore à s'imposer sur le plan local et national. A ce titre notre organisation n'est jamais invitée officiellement dans des forums ou événements économiques importants.
- Une recommandation a été faite lors de la réunion par les membres du bureau national élargie aux membres fondateurs pour contacter sans délais le Ministère du travail ainsi que le ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville pour éclaircir rapidement la situation de notre président.
- Il a été rappelé que notre association ne dispose que d'un récépissé et non pas d'un agrément définitif. Il faut absolument organiser des élections dans la prochaine assemblée générale puisque la plupart des délégations de wilayas ont été élues et disposent de membres actifs.
- Suite à une concertation générale, il a été décidé de maintenir la date du **12 janvier 2016** pour la tenue de l'assemblée générale électorale.
- Pour l'ensemble des participants à la réunion il s'agit de mettre en place une Nouvelle feuille de route.
- A travers ce programme/action le bureau national de l'ONPI doit rapidement réoccuper la scène médiatique. De ce fait l'ONPI à travers son bureau national doit :
  - donner l'exemple dans l'application stricte des textes de lois.
  - mettre rapidement sur pied l'ensemble des délégations locales et des représentations régionales
  - préparer le bilan financier et moral de 2016 à présenter lors de l'AG
  - désigner une commission de préparation du congrès parmi les membres fondateurs de l'organisation.
  - continuer à procéder à l'installation des élus Locaux de l'organisation et informer le ministre de l'intérieur et enfin ouvrir des comptes bancaires et mettre en place un programme annuel.
  - informer toutes les délégations de Wilaya des résultats des réunions du bureau national.

## **DECISION :**

Au vue de la situation qui s'est imposée au membres du bureau national et dans le respect de **l'article 09 du chapitre 2 des statuts** de notre organisation l'ONPI, il a été décidé à l'unanimité des membres fondateurs présents de désigner **Monsieur FOUAD SIDIATTALLAH comme président intérimaire** afin de gérer les affaires courante, de mettre en place la commission de préparation du congrès du 12 janvier, et de préparer une feuille de route pour l'exercice 2017.

## **EN CONCLUSION de la réunion du 01/12/2017 :**

- Le nouveau président par intérim en prenant la parole pour conclure la réunion du 01/12/2016 a expliqué, avec un pincement au cœur, qu'il acceptait solennellement de présider notre organisation dans un contexte difficile, en toute responsabilité et par soucis du devoir.
- Pour M. SIDIATTALLAH, 2016 a été une année difficile pour notre organisation naissante ; les objectifs fixés au départ n'ont pas tous été atteints, et les attentes des promoteurs immobiliers sont nombreuses.
- De ce fait, M. **FOUAD SIDIATTALAH** nouveau président par intérim (ex 1er vice président de l'ONPI) a promis de proposer un programme d'action ambitieux pour l'année 2017. Une proposition va être rédigée et proposé à l'assemblée générale avec toutes les idées de projets exprimés par les membres présents.
- Un des grands chantiers qui doit être entamé pour consolider notre organisation est la préparation d'un grand salon professionnels au profit des promoteurs immobiliers d'ici fin 2017, et à ce propos des contacts ont commencé à être fait avec le directeur général de La Safex.
- D'autres projets structurants sont à l'étude et feront l'objet de la feuille de route qui sera proposé et exposée lors de l'assemblée générale du 12 janvier 2017. Voici quelques pistes proposés
  - ✓ Rapprochement avec les institutions étatiques pour sceller des conventions de partenariats
  - ✓ Rapprochement avec les établissements financiers : banques et assurances.
  - ✓ Rapprochement avec les fournisseurs d'équipements et de matériaux de construction.
  - ✓ Développer des relations avec les missions économiques
  - ✓ Développer des concertation avec les chambres de commerce,
  - ✓ etc.